



UNIVERSITÉ  
CÔTE D'AZUR



Université  
Nice  
Sophia Antipolis



# FRANÇOIS PERROUX, ENTRE MYSTIQUE ET POLITIQUE

***Documents de travail GREDEG***  
***GREDEG Working Papers Series***

NICOLAS BRISSET  
RAPHAËL FÈVRE

**GREDEG WP No. 2018-04**

<https://ideas.repec.org/s/gre/wpaper.html>

Les opinions exprimées dans la série des **Documents de travail GREDEG** sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'institution. Les documents n'ont pas été soumis à un rapport formel et sont donc inclus dans cette série pour obtenir des commentaires et encourager la discussion. Les droits sur les documents appartiennent aux auteurs.

*The views expressed in the GREDEG Working Paper Series are those of the author(s) and do not necessarily reflect those of the institution. The Working Papers have not undergone formal review and approval. Such papers are included in this series to elicit feedback and to encourage debate. Copyright belongs to the author(s).*

# François Perroux, entre mystique et politique

Nicolas Brisset

Université Côte d'Azur, CNRS, GREDEG  
[nicolas.brisset@unice.fr](mailto:nicolas.brisset@unice.fr)

Raphaël Fèvre

Université de Lausanne, Centre Walras-Pareto  
[raphael.fevre@gmail.com](mailto:raphael.fevre@gmail.com)

*GREDEG Working Paper No. 2018-04*

**Résumé :** L'article analyse les écrits de François Perroux de l'entre-deux-guerres jusqu'à la période du régime de Vichy. Ce faisant, l'article montre en particulier qu'à travers sa conceptualisation d'une *Communauté de travail*, pensée comme la fusion des activités et des consciences, Perroux cherche à tenir ensemble mystique sociale et organisation politique. Un effort de rationalisation de l'irrationnel dont le *Chef* politique est le principal dépositaire par sa capacité à incarner le *Mythe* national qui doit orienter par le haut la *Communauté de travail*. Cette interprétation nous permet de situer intellectuellement Perroux vis-à-vis d'éléments structurants du discours vichyste.

**Mots-clés :** François Perroux, Corporatisme, Communauté, Mythe, Régime de Vichy

**Codes JEL :** B29, B30.

*C'est dans la rationalisation implacable des rapports interpersonnels que gît le danger que l'on impute à tort à la communauté.*

François Perroux, *Communauté* (1942a), p. 156

Les travaux consacrés à l'œuvre et à la personne de François Perroux (1903-1987) s'attachent principalement à la période post-1945<sup>1</sup>. Au moins deux raisons peuvent expliquer cet intérêt pour le "second" Perroux. Premièrement, ce dernier livre ce qui est aujourd'hui considéré comme ses principales contributions à la discipline économique après la Seconde Guerre mondiale, alors qu'il occupe notamment la Chaire d'analyse des faits économiques et sociaux au Collège de France (1955-1976). Une période vers laquelle l'historien de la discipline est donc naturellement conduit à s'orienter (Beaud, 2003; Caldari, 2016; Chassagnon, 2014, 2015; Maréchal, 2003). Deuxièmement – et c'est le point qui nous intéressera en particulier ici – la trajectoire intellectuelle et institutionnelle de Perroux durant les années d'entre-deux-guerres place potentiellement ses commentateurs face à une difficulté de taille : celle de caractériser son inscription dans la mouvance corporatiste, dans les récits de la révolution nationale et, en définitive, dans la France de Vichy (10 juillet 1940 – 20 août 1944).

La place de François Perroux au sein de l'« État Français » est, après une longue période d'oubli, l'objet de quelques travaux universitaires récents (Cohen, 2004 ; 2006 ; 2012). L'objectif du présent texte est de poursuivre ce travail d'évaluation. Pour ce faire, on se focalisera sur un trait central, commun aux travaux de l'économiste français et à une certaine rhétorique vichyste : l'antirationalisme. La mise en question d'une organisation rationnelle de la société, que celle-ci prenne la forme d'une technocratisation du pouvoir ou d'une structure démocratique parlementaire, est partagée par nombre de courants intellectuels européens d'avant-guerre (Sternhell, 1978 ; 2012). Cette mise en question repose sur l'articulation entre les critiques du parlementarisme de la III<sup>ème</sup> république, du syndicalisme planiste ou marxiste, de la logique partisane (en particulier du Front Populaire), mais également de toute pensée intellectuelle qui ne prendrait pas en compte les fondements et aspirations irrationnels des sociétés humaines.

---

<sup>1</sup> Ce texte a fait l'objet d'une présentation lors des Journées Charles Gide « La science économiques au vingtième siècle : la singularité d'un épisode français » (7-9 décembre 2017, Nice). Nous remercions chaleureusement Claire Baldin, Katia Caldari, Ludovic Frobert et Ludovic Ragni, ainsi que les différents participants à la session « François Perroux » pour leurs nombreux commentaires.

L'article montre en particulier qu'à travers son analyse, et plus particulièrement ces concepts de « Communauté », de « Chef », de « Mythe » et de « Communauté de travail », Perroux cherche à tenir ensemble mystique sociale et organisation politique. Un effort de rationalisation de l'irrationnel dont le chef politique est le principal dépositaire. Une interprétation qui nous permettra ensuite de situer intellectuellement Perroux dans le cadre du discours vichyste.

On commencera par analyser la manière dont Perroux construit son antirationalisme, puis on se penchera sur le concept clef de son analyse, celui de « Communauté de travail ». C'est sur cette conception communautaire de la vie sociale et de la nation que repose sa critique des rationalismes politique (le parlementarisme) et socialiste (le planisme). Puisque toute communauté humaine ne repose sur aucun fondement exprimable rationnellement, toute tentative d'organisation purement rationnelle est illusoire. Le chef politique se présente dès lors comme la figure clef de la captation de la mystique sociale de la Communauté de travail, ainsi que le vecteur de sa réalisation concrète ; une question traitée dans la troisième section du présent article. On abordera enfin quelques éléments de comparaison entre la pensée de Perroux et la rhétorique du régime de Vichy dans la quatrième et dernière section.

## I. Cibles de l'antirationalisme de Perroux

Caractériser la position de François Perroux d'« antirationalisme » nécessite au préalable de définir cette notion. Dans *Le Cancer américain*, ouvrage majeur des années 1930, Robert Aron et Arnaud Dandieu définissent le rationalisme comme « l'hégémonie des mécanismes rationnels sur les réalités concrètes et sentimentales, ressorts profonds du véritable progrès de l'homme » (Aron et Dandieu, 1931 : 17). Telle est donc la manière dont deux personnalités non-conformistes importantes, associées à *Ordre Nouveau*, définissent ce à quoi ils entendent s'opposer. François Perroux, proche des milieux non-conformistes et personnalistes, *via* notamment la revue *Esprit*, participe de cette critique du rationalisme (Loubet del Bayle, 2001), et partage cette définition large du rationalisme. L'antirationalisme est donc l'opposition à l'« hégémonie des mécanismes rationnels », tant d'un point de vue pratique qu'intellectuel.

Le premier point renvoie à l'impossibilité de la mise en place de mécanismes constitutionnels réduisant la représentation politique à un processus d'agrégation

« mécanique » des voix. Du point de vue intellectuel, Perroux s'inscrit en faux vis-à-vis des approches réductionnistes du social : réduction aux individus, réduction à la production économique. Il englobe dans ce réductionnisme à la fois le libéralisme économique et politique, ainsi que le socialisme. Les communautés humaines sont porteuses de mystiques collectives qu'on ne peut pleinement saisir par la raison.

L'antirationalisme de Perroux mérite d'être abordé suivant plusieurs tenants. Par sa critique du parlementarisme et de la représentation démocratique en général, Perroux participe d'un mouvement important de contestation non seulement vis-à-vis des instances de la III<sup>ème</sup> République, mais également à l'endroit des démocraties libérales issues – selon sa reconstruction historique - des idéaux de 1776 et 1789. Puis par son scepticisme vis-à-vis du syndicalisme, à partir du moment où ce dernier prend racine dans une vision de la société en termes de « lutte des classes », ce qui le conduit à une condamnation sans appel des différentes techniques de planification économique.

### 1.1. Perroux et la fiction de la représentation politique

L'antiparlementarisme de François Perroux est loin d'être une particularité propre dans le contexte des années 1930. Les circonstances politiques des années 1930 mettent le régime politique français à rude épreuve, dont la crise du 6 février 1934 étant la plus marquante. Les critiques émises par Perroux vis-à-vis de la république parlementaire et du suffrage universel masculin abondent dans ses textes des années 1930-1940. Dans un article publié dans *Esprit* en 1939, intitulé *La représentation comme fiction et comme nécessité* (1939), Perroux pose d'entrée que le parlementarisme est inadapté au regard de la situation politico-économique d'entre-deux-guerres, marquée par des transitions profondes :

Les organismes de production et d'échange, la dimension, la multiplication et la structure des groupes sociaux, le contact et la menace des États totalitaires imposent une refonte des valeurs et des techniques de la démocratie parlementaire. (Perroux, 1939 : 789)

Dans ce texte, Perroux se livre à une attaque en règle du principe même du suffrage majoritaire, fondée sur l'impossibilité de réduire la représentation politique à ce procédé. En effet pour Perroux la représentation « n'est rien de plus que la sélection correcte de chefs capables de prendre des décisions politiques conformes aux buts généraux ou aux vocations d'un groupe social » (1939 : 804). Perroux approche ici la représentation

politique par le prisme du groupe, irréductible à une somme d'individus isolés. C'est sur cette base qu'il fonde sa critique de la démocratie parlementaire : le suffrage est en tant que tel incapable de représenter un groupe dans la mesure où ce qu'est un groupe est par essence irréductible à l'« opinion moyenne » d'un ensemble d'individus que saisirait le processus de vote (Perroux, 1939 : 791). Autrement dit, l'intérêt d'une nation n'est pas « déductible » de la moyenne des intérêts particuliers. Perroux entend donc s'inscrire en faux vis-à-vis d'un individualisme politique dont il trouve l'origine dans les préceptes de 1789, incarnés dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Pour Perroux, il est urgent de promouvoir « une forme modernisée et enrichie » de cette déclaration, à même de reconnaître en priorité les « droits du groupe » ; en fait des différentes communautés qui composent la société (Perroux, 1938a : 267).

L'individualisme politique pose au moins deux problèmes majeurs selon Perroux. Premièrement, la représentation qu'il crée est nécessairement artificielle, au sens où les « chefs » sélectionnés ne suivent que faussement l'intérêt du collectif : le parlementaire ne représente pas la communauté, il suit son intérêt particulier dans les arcanes d'un jeu politique ayant sa propre dynamique, détachée des intérêts de la Nation. Dans ce jeu, le parlementaire ne serait *in fine* que le « commis d'un parti » politique et de ses personnalités dominantes (Perroux, 1939 : 797). En ce sens, le régime parlementaire ne peut être qualifié de démocratique : « l'équilibre grossier résultant d'une balance générale des forces, je ne le nomme pas démocratie » (1938a : 239).<sup>2</sup> La démocratie libérale ne ferait en réalité que reproduire le jeu de la concurrence économique au sein même des arènes politiques. Cette prévalence des intérêts économiques dans les arènes politiques trouve d'ailleurs son origine dans un des défauts majeurs de l'organisation politique des années 1930, à savoir son incapacité à établir une représentation adéquate des groupes :

Aucun organe propre n'est prévu pour assurer la représentation et la réglementation des intérêts économiques. L'une et l'autre se réalisent à travers le mécanisme proprement politique des partis, des parlements, de l'administration. (1938a : 241)

Cette incapacité se traduit par une situation hypocrite, où, en dépit d'un postulat de séparation nette entre sphère politique et sphère économique, la première se retrouve totalement envahie par la seconde. En l'absence de représentation politique appropriée, les

---

<sup>2</sup> Perroux précise plus loin son acception de la démocratie, la définissant comme « un équilibre humain et un échange réciproque entre autorité et liberté, entre État et société, entre contraintes imposées et communions conscientes et voulues, entre vocation personnelle et destin du groupe » (1938a : 248) à même de s'exercer pleinement sous la force institutionnelles garantie par la communauté de travail.

intérêts économiques seraient relayés par les parlementaires et les partis de façon cachées, et ce au détriment d'autres intérêts que l'intérêt économique (1938a : 317).

Le second problème du parlementarisme est que le système de règles, dont le jeu politique est à l'origine parce qu'il est issu d'une représentation faussée, est lui-même déconnecté de la communauté réelle qu'il est censé organiser (Perroux, 1942b : 11). De sorte que le parlementarisme trahirait les aspirations de la communauté nationale, ou de n'importe quelle communauté en son sein. Prenant l'exemple de la famille, Perroux affirme :

Communauté fondamentale, [la famille] a été trahie par une organisation associationniste ou contractuelle ou par l'emprise d'une organisation sociétaire et étatique qui ne répondait ni à sa nature, ni à son histoire. (Perroux, 1942b : 6)

Cette seconde critique est assortie d'une mise en question plus générale du contractualisme, lu par Perroux comme l'idée selon laquelle la société ne peut reposer sur un ensemble de règles (la loi) faisant l'objet d'un accord entre individus suivant leurs intérêts propres. Au contraire, pour Perroux, toute communauté est porteuse d'une mystique, d'un sens et d'une spiritualité qui la transcende. Ce sens, qui est le fruit d'une activité commune, le parlementarisme échoue à le saisir :

Le parlementarisme se dit étranger à la science du bien et du mal. Il ramène les exigences mystiques à des problèmes d'organisation et réduit à une opération d'arithmétique simple, les grandes décisions antagoniques sur le sens de l'homme et de la vie (...). (1938a : 325)

Le fondement d'une communauté humaine n'est jamais la loi (comme accord entre les individus) en tant que telle, la communauté trouve ses fondements dans une aspiration, qui ne peut être réduite à un pur problème organisationnel. Ce fondement est irréductible au pur enjeu de mise en place de statuts, de règles, de procédures.

## 1.2. Lutte des classes et représentation syndicale

Si la représentation démocratique est un leurre, tel est également le cas de la représentation syndicale. La raison en est à chercher dans les fondements idéologiques du syndicalisme, à savoir dans l'idée de « lutte des classes ». La critique de Perroux vis-à-vis de cette représentation de la communauté humaine en classes antagonistes, est à la fois extrêmement présente dans ses travaux d'avant 1945, mais également assez représentative

du contexte intellectuel des troisièmes voies et du non-conformisme des années 1930 (Le Crom, 1995 ; Winock, 1996 ; Loubet del Bayle, 2001) <sup>3</sup>.

Dans un texte de 1938, publié dans la revue *Esprit*, « Limites et dépassement de la notion de classe », Perroux tente une analyse critique du concept de « classe ». Il part du constat d'un rejet de plus en plus fort de ce dernier dans le cadre des régimes fascistes italien et hitlérien.<sup>4</sup> Dans les deux cas, le mouvement « anti-classe » passe par la mise en place d'un système corporatiste dans lequel on tente de substituer à l'antagonisme des groupes dans le cadre de l'organisation capitaliste la complémentarité des corporations de métier. À la société de classe se substitue une société organique, totalité composée de groupes ayant des fonctions particulières. Partant de ce constat, la critique de Perroux vis-à-vis de la notion de classe s'organise en deux points : premièrement, il met en question le concept de classe tel qu'utilisé dans la doctrine marxiste, puis il envisage les limites des organisations (les syndicats) qui se fonderaient sur cette vision de la société.

Perroux se positionne explicitement à la fois dans la lignée des réflexions allemandes sur la notion de communauté (il cite particulièrement Tönnies) et dans l'esprit du révisionnisme marxiste opéré par les néo-socialistes français (Montagnon, Izard, Lhomme, ou encore Déat). Perroux reproche à l'analyse par les classes de se focaliser uniquement sur les antagonismes économiques, oubliant que les membres d'une communauté humaine travaillent également dans le même sens, à savoir celui de la satisfaction des besoins humains. La division des activités humaines en groupes correspondant à des catégories de besoins serait un trait « naturel » des communautés, que la notion de classe est incapable de reconnaître :

Merveilleusement armée pour isoler et jeter la lumière sur les dissemblances, elle [la classe] est peu propre à faire penser « ce qu'il y a de commun » entre des phénomènes ou des événements. (Perroux, 1938d : 170)

Il y a donc au sein d'une société un intérêt commun qui transcende les groupes au nom de leur interdépendance et de leur appartenance à une même communauté. Cet intérêt serait particulièrement visible en cas de crises géopolitiques graves : les conflits armés, en provoquant des réactions d'unions nationales, permettent d'entrevoir ce qu'il y a de

---

<sup>3</sup> Perroux se rattache explicitement à ce mouvement à la fin des années 1930 : « Les sociétés de pensée qui ont brusquement “poussé” en France : Troisième Force, Ordre nouveau, Homme réel, Nouveaux Cahiers, Combats, Groupes corporatistes, Esprit, ont, en quelques années, *mis en discussion et en circulation, plus d'idées neuves, originales et réalistes que n'importe quel grand parti français pendant un demi-siècle.* » (1938e : 316–317).

<sup>4</sup> Il faut ici rappeler que Perroux a longuement travaillé sur les deux régimes (voir Perroux 1929 ; 1940).

commun au-delà des antagonismes ; une idée particulièrement présente dans le contexte des années 1930 (Sternhell, 2012). Perroux insiste donc sur une solidarité nationale excédant une prétendue solidarité sociale de classe. D'où pour lui le nécessaire caractère nationaliste du socialisme réalisé de l'entre-deux-guerres (1938b : 356).

Outre le caractère transnational de la classe, Perroux rejette également l'analyse de Marx au sein d'un cadre national même. En effet, si Marx a raison de voir dans le prolétariat une classe relativement homogène, Perroux remarque qu'il ne peut en déduire une autre classe, opposée, qui serait elle aussi homogène. La classe moyenne se compose en effet des groupes très divers (Perroux & Urvoy, 1943c : 55, 61). De ce fait le problème du prolétariat, le « tragique prolétarien », est moins celui d'un antagonisme, d'une opposition entre deux forces de même nature, que celui de l'isolement, de la séparation du reste de la Communauté (*ibid* : 68)<sup>5</sup>. Le but d'un État communautaire serait à ce titre de « réintégrer le prolétariat à la Communauté nationale » (*ibid* : 72)<sup>6</sup>.

On en arrive au second point de la critique de Perroux : la question des syndicats. Sur un mode dialectique qu'on retrouve dans bon nombre de ses textes, Perroux voit dans l'émergence de la lutte syndicale un élément important dans la compensation des effets néfastes du régime capitaliste. Il se dit « tout plein d'une admiration profonde pour les valeurs authentiquement ouvrières, humanistes et chrétiennes du syndicalisme d'hier et d'aujourd'hui » (1938e : 8-9). Toutefois, ces vertus s'évaporent aussitôt que les syndicats se transforment en appareils politiques, aux mains des parties, et porteurs de la représentation erronée de la lutte des classes (il vise clairement la C.G.T.). Un syndicalisme efficace est un syndicalisme représentatif d'une communauté de travail, et donc un syndicalisme indépendant. Dans le cas contraire, les syndicats sont, tout comme l'état libéral ou les *trusts*, des institutions artificielles inadaptées au développement des personnes au sein de leurs communautés humaines.

Perroux remet également en cause la prétention d'un certain syndicalisme à vouloir se substituer au marché dans l'organisation des rapports économiques. Or pour Perroux, si

---

<sup>5</sup> Encore une fois, la question de la prise en compte des réalité d'une classe moyenne est très présente dans les années 1930.

<sup>6</sup> Cette idée n'est pas neuve. On la trouve chez un grand nombre de néo-socialistes d'avant-guerre, tels de Man, Déat ou Jouvenel (Sternhell, 2012 : 444). Certes, il peut sembler étonnant de rapprocher la pensée de François Perroux de celle d'un Marcel Déat, alors même que la critique de la notion de classe est extrêmement commune à cette époque. Néanmoins, il faut remarquer que c'est Perroux lui-même qui indique l'aspect novateur du néo-socialisme dans sa prise de conscience de l'intérêt du corporatisme. Perroux cite régulièrement Marcel Déat, mais également le Parti Social Français de La Rocque ou le Parti Populaire Français de Doriot.

les syndicats sont en définitive un outil de régulation du capitalisme indispensable, ces derniers demeurent inaptes à en organiser le dépassement :

Autant le syndicat est efficace pour corriger et socialiser le fonctionnement du capitalisme, autant il semble impuissant, à lui tout seul, à reconstruire un système non capitaliste de production et d'échange. (1938e : 29)

On retrouve chez Perroux les fondements de la plupart des idéaux corporatistes d'avant-guerre, essentiellement centrés sur la critique de la société libérale qui serait née de la Révolution Française. Le libéralisme révolutionnaire aurait fait entrer la société dans une phase de construction d'institutions sociales inadaptées, aveugles aux fondements de la société. Sur ce point, Perroux s'attaque tout autant à l'individualisme économiciste, hérité des penseurs contractualistes et de la théorie économique libérale, qu'au matérialisme marxiste, « frère jumeau du libéralisme » (Perroux et Urvoy, 1943a : 50), ainsi qu'au planisme. Ce rapprochement entre libéralisme et planisme est particulièrement marqué dans l'ouvrage de Perroux de 1942, *Communauté*. Dans la préface, on y lit que le socialisme, et sa « technique économique » qu'est le planisme, n'est au final que l'aboutissement de la philosophie individualiste héritée des Lumières (Perroux, 1942a : viii-ix). Planification centralisée et économie de marché ne semblent s'opposer que d'un point de vue rhétorique. D'une part, nous dit Perroux, l'opposition entre marché et planification s'atténue dans le cadre de l'évolution historique des économies de marché vers des systèmes de grandes unités (les monopoles, cartels et autres *trusts*). De sorte que la différence entre les deux systèmes n'est pas de l'ordre de l'organisation de l'économie à proprement parlé, mais de celui du groupe en charge de diriger cet ordre : l'État parasité par les intérêts particuliers ou les intérêts particuliers du grand capital. Or, l'un comme l'autre sont incapables de saisir l'esprit des groupes qu'ils dirigent, d'où les difficultés tant économiques que politiques que la France des années 1930 connaît.

\*\*\*

L'antirationalisme de Perroux est principalement orienté vers la critique de la représentation politique, qui conduit à une critique de l'appareil syndical assujéti aux différentes parties. Or ce n'est pas dans la politique que naît la Nation, mais dans l'activité commune de production des moyens de subsistance. C'est de cette activité que naît la communauté nationale, triplement corrompue par le libéralisme économique, par le

parlementarisme, par le syndicalisme adhérent à la “lutte des classes”. Cette triple-corruption a une origine commune : le matérialisme. La réduction de la vie humaine à l’unique vie matérielle, tout en négligeant la vie spirituelle, est le fondement de la trahison de la communauté, dans la mesure où les organisations proposées pour encadrer les sociétés humaines (le marché, le parlementarisme, le socialisme) n’envisagent cette dernière que comme un ensemble d’individus aux intérêts antagonistes. Or, nous dit Perroux, au-delà des individus, les communautés humaines sont porteuses de valeurs qu’il s’agit de ne pas oublier. Ce qui l’amène à reconsidérer la question de la représentation sous un angle différent : celui de la Communauté de travail.

## II. Rationaliser l’irrationnel : vers une Communauté de travail

Chez Perroux, la critique de la représentation démocratique trouve sa source dans l’artificialité du parlementarisme vis-à-vis de ce que sont fondamentalement les communautés humaines. Son analyse repose donc précisément sur une définition de la communauté comme réalité sociale. La qualité d’un système organisationnel repose sur sa capacité à respecter et à exprimer cette réalité :

Une organisation est communautaire pleinement, une organisation exprime et valorise une communauté lorsqu’elle fait appel aux ressorts psychiques de cette communauté et épouse autant qu’il est possible les structures spontanées. (Perroux, 1942b : 5)

De toute évidence, ce n’est pas pour Perroux le cas de la démocratie parlementaire, qui se présente comme la source de « constructions abstraites et artificielles » étrangère aux communautés (Perroux, 1942a : ix). La réflexion de Perroux à ce sujet s’articule autour de deux notions. Celle de « communauté » en général, et celle de « Communauté de travail » en particulier. Ces deux éléments conceptuels s’articulent parfaitement avec l’idéologie de la Révolution Nationale, que nous évoquerons ultérieurement.

### 2.1. L’objet d’analyse : la communauté

Alors que le libéralisme ne penserait correctement que la concurrence (Perroux, 1941c : 9), et que le socialisme ne penserait correctement que les intérêts contradictoires – la « lutte des classes », et donc des intérêts (économiques) individuels –, la pensée de la

communauté invite à comprendre ce qui transcende les intérêts particuliers au-delà de la simple juxtaposition des individus :

La communauté est un tout organique et spontané, œuvre de l'histoire. Elle hiérarchise des fonctions complémentaires qui suscitent et expriment la fusion des activités et des consciences à l'occasion d'éléments communs et en vue d'objets communs. Elle est éventuellement dotée d'une organisation qui correspond à son contenu et à sa structure. (...) La communauté est une *modalité complexe* des groupements humains dont tous ne sont pas également susceptibles d'être à base communautaire. (Perroux, 1942a : 72)

Plusieurs éléments doivent ici être mis en avant. D'abord, dans la verve organiciste propre à l'époque, la communauté est un tout organique et spontanée. Elle n'est pas une institution pragmatique, fruit d'une décision volontaire et réfléchie rationnellement. Autrement dit, il ne faut pas confondre communauté et organisation de la communauté. L'organisation est le cadre formel apposé sur la communauté, de sorte qu'elle « exprime ou contrarie, trahit ou traduit les structures communautaires, qui sont spontanées et historiques » (Perroux, 1942a : 68).

Le deuxième élément important de la définition de Perroux est l'aspect structuré de la communauté en différents cercles d'activité, en un ensemble de communautés ayant chacune une fonction particulière dans le cadre de son maintien dans le temps. Enfin, chaque communauté n'a de sens que dans la mesure où les individus qui la composent ont un but commun. Ce but peut être 1) la production d'objets nécessaires à la subsistance, 2) le service d'une personne de la communauté (le chef), ou 3) la défense de certaines valeurs (la justice, la vérité, *etc.*). Il est par conséquent nécessaire de considérer ces trois dimensions lorsqu'on tente de comprendre une communauté, l'erreur des communistes et des collectivistes étant, selon Perroux, de n'avoir porté leur attention que sur la première. Pour cette raison, Perroux affirme que l'œuvre de Marx « porte les germes d'un déterminisme économique stérilisant et d'un matérialisme qui réduit le problème social à une question d'estomac » (1940 : 315).

La production des moyens de survie, l'essor d'une élite et la création de ses propres normes de valeur sont les trois composantes d'une communauté. *In fine* la communauté organise à la fois les activités et les représentations humaines :

---

<sup>7</sup> Perroux (1942a : 69) envisage historiquement trois types d'organisation : sociétaire (reposant sur la contrainte, l'*Imperium*), associationniste (reposant sur le contrat), ou communautaire (reposant sur le consensus). Ces trois types d'organisation sont plus ou moins adaptés aux communautés humaines.

La communauté est la catégorie de la fusion, au-delà de la simple juxtaposition ou de la coordination. Fusion de quoi ? Dans l'ordre externe : des activités. Dans l'ordre interne : des consciences, étant précisé toutefois que cette fusion ne peut aller jusqu'à l'indistinction. (Perroux, 1942b : 2)

Il y a donc plusieurs manières d'échouer dans son organisation : échouer à mettre en œuvre ses moyens de subsistance, échouer dans le processus de représentation hiérarchique de la totalité de la communauté, et enfin échouer à constituer une mystique sociale fédératrice<sup>8</sup>.

On l'a vu, le principe moteur de n'importe quelle communauté est l'activité qui la sous-tend. La communauté naît d'un ensemble d'activités, et non par les lois ou par un quelconque contrat. En ce sens, « créer une communauté ce n'est pas la décréter, c'est l'aider à naître » (Perroux, 1942b : 79). Or, cette naissance ne peut avoir lieu ni dans la loi, ni dans l'entente délibérée, mais dans l'organisation d'une activité commune de production. Telle est le cas de la communauté nationale qui, loin d'être un objet de nature, est le fruit d'une nécessité matérielle engendrant une morale commune (Perroux, 1938b : 375–376). C'est à cette lumière qu'il faut comprendre la formule de Perroux selon laquelle « la communauté naît dans le physique et s'achève dans le mystique ».<sup>9</sup> (Perroux, 1942b : 76). La dimension « physique » tout comme la dimension « mystique » appartiennent au royaume de l'irrationnel :

Le courant communautaire traverse et anime toute la zone du social organisé et rationalisé. Il n'est pas de communauté qui ne plonge ses racines dans l'infrarationnel, l'instinctif, le subconscient et il n'en est pas à qui soit refusée la chance de s'épanouir dans le suprarationnel, l'union des âmes et des esprits. (1942b : 10)

La Communauté de travail se présente alors comme le modèle de société épousant l'ensemble des idéaux communautaires d'une Nation donnée, à un moment de son histoire.

## 2.2. La Communauté de travail

---

<sup>8</sup> Relativement à ce dernier point, Perroux critique notamment le National-Socialisme dans la mesure où Hitler, loin d'être porteur d'une mystique constructive, est à l'origine d'un mythe autodestructeur.

<sup>9</sup> Cette citation est particulièrement intéressante car elle procède à un redécoupage d'une célèbre phrase de Charles Péguy – un auteur que Perroux connaît bien et cite dans un autre ouvrage précisément à ce sujet (Perroux, 1940 : 323) – dans *Notre jeunesse*, énonçant comme sorte de règle funeste : « tout commence en mystique et fini en politique ». Perroux place en quelque sorte une maxime en amont de celle de Péguy, ce qui donnerait lorsque mis ensemble : la communauté trouve ses racines dans la physique et s'achève en mystique et ce qu'il faut empêcher c'est que la mystique s'épuise en politique.

À partir du concept positif – quasi sociologique à ses yeux – de la « communauté », des « communautés » humaines, Perroux forge le concept normatif et global de « Communauté de travail ». Comme n’importe quelle communauté, la Communauté de travail renvoie aux tendances spontanées structurantes de l’activité et de la vie sociale d’une nation ; mais dans le même temps en précise explicitement le contenu institutionnel, sa structure en tant qu’organisation. Pour Perroux, la Communauté de travail n’est rien de moins qu’un projet pour penser autrement les rapports de production et d’échange, mais également le type d’organisation politique et sociale d’une nation. À ce titre, la Communauté de travail se présente comme un modèle de société, une « tierce solution » alternative au capitalisme libéral et au socialisme planiste. Étudier le contenu de cette Communauté de travail est dès lors indispensable à qui veut saisir le projet politico-économique de Perroux dans ses années d’entre-deux-guerres, et en définitive à qui souhaite éclaircir des affinités/antagonismes entre Perroux et le régime de Vichy.

Comme son nom l’indique, cette Communauté exige de repenser avant tout les relations de travail et d’emploi au sens large. Cette thématique n’a, aux yeux de Perroux, non seulement pas encore été pensée de manière satisfaisante, mais elle s’avère également maltraitée par le régime politique français des années 1930 :

La communauté professionnelle a été disloquée par des organisations associationnistes (syndicats de classes) et par des organisations sociétaires et étatistes. Il y a des statuts appliqués aux éléments distincts de la profession, employeurs et travailleurs ; il n’y a pas eu de statut de la profession. (Perroux, 1942b : 6)

À partir de là, Perroux entend penser une organisation économique propice à l’expression de la communauté de travail. Il précise le concept de « Communauté de travail » dès ses travaux du début des années 30, mais c’est avec son ouvrage *Capitalisme et Communauté de Travail* (1938a) qu’il en livrera la formulation la plus aboutie. La Communauté de travail revêt une double acception simultanée : celle d’une révolution des « structures et des esprits » ; c’est-à-dire d’une transformation dans l’ordre de la pratique et dans l’ordre des valeurs (Perroux, 1938a : 308).

Sur le plan de la structuration pratique des groupes, Perroux insiste sur le double contenu économique de la Communauté de travail (Perroux, 1938a : 303). Tout d’abord, celui de repenser la relation entre capital et travail en vue d’opérer « la conjonction fonctionnelle et organique du travail et du capital techniquement et juridiquement séparés

au sein du capitalisme » (1938a : 305). En second lieu, la Communauté de travail a également pour objectif d'amender les relations entre l'État et l'économie. Précisons que Perroux n'entend pas par-là la mise en place d'un État radicalement interventionniste, ni même d'un acteur central de l'activité économique (les nationalisations lui semblent par exemple des opérations contraires à la logique du marché). Cette double réforme économique serait donc « réalisée sur les bases d'une représentation syndicale libre des employeurs et des salariés, départagés par un État profondément réformé, destinée à discipliner l'économie de marché par le contrôle des monopoles et l'augmentation du salaire réel dans l'ensemble de la classe ouvrière » (1938e : 57).

Perroux précise en définitive quatre caractéristiques majeures de l'organisation économique de la Communauté de travail. Tout d'abord, de par le choix d'un mécanisme de prix dont l'ajustement est régi « par l'action des groupes sous le contrôle général de l'État » (1938e : 25), la Communauté de travail repose sur un calcul économique exacte basé sur les conditions objectives du marché.<sup>10</sup> Les prix seront certes fixés par les hommes, mais dans les limites d'un « *prix adhérent aux conditions concrètes du marché* » (1938a : 212). À ce titre, le mécanisme de formation des prix se distingue du libre jeu concurrentiel du libéralisme, mais tout en demeurant étranger à une fixation arbitraire des prix par l'État central. La Communauté de travail maintient le mécanisme de marché, mais cherche à en fixer les limites.

Deuxièmement, la Communauté de travail devra reposer sur une nouvelle organisation professionnelle si elle veut précisément se donner les moyens d'orienter le mécanisme des prix. Pour ce faire, les syndicats – ouvriers, patronaux et de la fonction publique – doivent être repensés sur le modèle d'institutions libres et indépendantes :

Non seulement la faculté juridique, mais la possibilité effective de se fonder, de se construire, de se donner des chefs, d'exercer toutes ses activités dans le cadre d'un minimum de contraintes nécessaires à l'ordre public. (1938e : 44)

Si l'affiliation syndicale est obligatoire, Perroux insiste sur la nécessaire pluralité des organes syndicaux pour empêcher tout monopole. Par cette réforme, et parce que la représentation syndicale répondrait désormais aux exigences communautaires des groupes,

---

<sup>10</sup> Rappelons ici l'implication de Perroux dans la publication de l'ouvrage de Mises, *Le socialisme* (1938), qu'il a préfacé cette même année 1938, et usuellement reconnu comme le point de départ des hostilités dans les débats sur la possibilité d'un calcul économique en régime socialiste (Chaloupek, 1990; Lavoie, 1985; Vaughn, 1980).

Perroux estime que les mouvements de grève et *lock-out* n'auront plus lieu d'être dans la Communauté de travail (1938a : 212).

En conséquence des deux points précédents, la Communauté de travail s'arroge, troisièmement, le contrôle – interne et externe – des *trusts*. Dans le cas particulier d'un monopole bilatéral, situation de plus en plus fréquente en raison de la concentration économique croissante,<sup>11</sup> Perroux remarque que les prix resteront indéterminés à moins que la capacité de négociation entre le monopole d'offre et le monopole de demande soit identique.

S'appuyant sur les travaux pionniers de Marshall et d'Edgeworth, ou ceux plus proches de lui (et moins connus de nous) de Jannacone et de Maxi, Perroux voit dans la concertation entre syndicats libres le moyen de lever l'aporie d'une indétermination chronique des prix des biens et du travail (1938a : 208). De sorte que « la Communauté de travail présente donc des avantages spécifiques au-delà de ceux qu'entraîne la pratique de l'arbitrage même dans une démocratie » (1938a : 212), et ce en vertu des négociations directes entre les groupements économiques qui jouissent d'une connaissance de premier ordre des réalités économiques du secteur considéré. Néanmoins si les négociations syndicales entre travailleurs et patronat échouent à trouver un accord, alors l'État souverain se devra d'entrer en jeu en qualité de « tiers départagent » en vue d' « arbitrer les intérêts de groupes » (1938e : 45). Ainsi une forme de subsidiarité de la décision serait instaurée, donnant la primauté à l'arbitrage interne (des syndicats) sur l'arbitrage externe (de l'État).

Enfin quatrièmement, la Communauté de travail décide des revenus individuels par une socialisation du produit. Pour Perroux, le problème de la répartition du revenu est une donnée indépendante de la question de l'équilibre économique. Le prix du service du travail, le salaire, pourra être notamment amélioré à travers une restriction drastique des rentes et des surprofits (1938a : 197). L'entreprise deviendrait le lieu « d'organisation au service d'une communauté de personnes » (1938a : 215). Cette réforme en profondeur du rôle des entreprises est d'autant plus décisive pour Perroux que ce dernier voit dans le capitalisme « le système économique où la majeure partie des valeurs couramment produites et échangées le sont à travers l'entreprise et par ses soins » (Perroux, 1938e : 17).

---

<sup>11</sup> Sur le phénomène de concentration économique dans l'entre-deux-guerres

À travers les quatre réformes économiques qui viennent d'être précisées, Perroux pense la Communauté de travail comme une force de discipline et de contrôle de l'économie de marché, laquelle s'exercerait « sans être oppressive pour la classe ouvrière » (1938a : 197). Si Perroux insiste sur ce point, c'est parce qu'il entend se départir des dérives centralisatrices des régimes totalitaires fasciste et national-socialiste, caractérisées notamment par l'absorption des organes syndicaux, et ce à l'avantage des détenteurs du capital ou des fonctionnaires d'État.

Néanmoins, ce que Perroux nomme la « personnalisation » ou la « socialisation » de la structure de l'État est également à ses yeux un moyen de dépasser les apories de la démocratie parlementaire (1938a : 272). Ainsi, les transformations nécessaires à l'établissement d'une Communauté de travail ne relèvent pas seulement d'une réforme économique, mais également d'une réforme politique. En définitive « la communauté de travail est subordonnée à une réforme effective de l'État », de la fondation « d'un État neuf » (1938a : 198, 319). Cette réforme de l'État passe en grande partie par une réflexion sur la fonction politique du Chef, et en particulier sur sa capacité à faire vivre la mystique de la Communauté de travail.

### III. Mythe et Chef

Les notions de « mythe » et de « chef » dans la pensée de Perroux sont déterminantes à plusieurs égards. Premièrement, comme nous tenterons de le montrer, elles constituent un point clef de son architecture intellectuelle. Secondement, ces concepts sont également des pièces maîtresses de la rhétorique de Vichy. La propagande vichyste, élevée au rang de technique de gouvernance, se donne comme objectif la confection de mythes nationaux. L'un de ces Mythes – et peut-être le plus vigoureux – est celui du grand « chef » de la communauté nationale. Le Maréchal Pétain est ainsi peint à la fois comme celui qui incarne et sert la Nation et comme le descendant d'une lignée de héros nationaux ; dont Clovis, Vercingétorix, Charles Martel, Jeanne d'Arc et Napoléon sont parmi les grandes figures qui viennent alimenter le mythe national (Rossignol, 1991).

#### 3.1. Le Mythe comme fiction politique majeure

Chez Perroux, le mythe est fondamentalement un « ensemble d'images (...) et de jugements de valeur autour d'un thème de pensée et d'action » (1938a : 288). À ce titre, le mythe a vertu de « représentation motrice de la vie », et il est en particulier un des « moteurs des gouvernements » (1940 : 33, 136).

En toute vraisemblance, Perroux fonde son antirationalisme dans ses lectures de Georges Sorel. L'année de son agrégation, Perroux publie un long texte intitulé « Sorel et la grève générale » (1928) dans lequel il produit une analyse critique de l'auteur sur lequel il souhaitait faire sa thèse (Villanueva, 1994). C'est principalement la notion de « Mythe » qui attire l'attention de Perroux, comme de plusieurs penseurs des années 1930 (voir par exemple Landsberg, 1938). Dans la « Lettre à Daniel Halévy » qui ouvre ses *Réflexions sur la violence*, Sorel pose la notion de Mythe comme fondatrice de son approche :

Au cours de ces études j'avais constaté une chose qui me semblait si simple que je n'avais pas cru devoir beaucoup insister : les hommes qui participent aux grands mouvements sociaux se représentent leur action prochaine sous forme d'images de batailles assurant le triomphe de leur cause. Je proposais de nommer *mythes* ces constructions dont la connaissance offre tant d'importance pour l'historien. (Sorel, 1908 : 19-20)

Perroux reprend à son compte cette conception du mythe comme fondement épistémique et normatif des communautés humaines tournées vers l'action : le mythe est une « image motrice » du monde permettant la mise en place disciplinée de l'action commune. Ce qui différencie néanmoins le mythe de l'utopie est son caractère insondable : le mythe est insaisissable par la raison, il n'est que fondement inexprimable de l'action. Dans son ouvrage analysant le National-Socialisme, Perroux, qui entend analyser les « mythes hitlériens » fait de ce dernier le fondement de la puissance d'un peuple :

Un homme ou un peuple est très fort quand il entre en lice, armé d'un mythe. Le mythe est une représentation motrice de la vie. Il exprime le monde, mais en un langage qui permet de le modifier. (Perroux, 1940 : 33)

L'analyse de Sorel place le mythe en moteur de l'histoire en lieu et place du matérialisme marxiste jugé simpliste (Sorel, 1908 : 90-91). L'aspect primordial est que non seulement le mythe est par essence non rationalisable, mais que la rationalisation du mythe entraîne mécaniquement sa destruction en même temps que sa trahison.<sup>12</sup> Suivant

---

<sup>12</sup> C'est par exemple le cas du mythe de la grève générale de Sorel, qui, selon Perroux, a été travestie et détruit par la CGT (1940 : 33), de sorte que la montée du syndicalisme fut brisée.

cette perspective, on comprend mieux la formule de Perroux suivant laquelle « la philosophie de la Communauté de travail implique qu'il y a un ordre de la vie dont la raison humaine ne parviendra jamais, seule, à épuiser le sens » (1938a : 215) . Et c'est précisément dans cet *au-delà* du rationnel que la Communauté de travail, en sa qualité de mythe, est pour Perroux « pleine de sens, riche de vertus *indéfiniment* excitatrices et transformatrices » (1938a : 308).

Néanmoins, faire vivre ce mythe au sein de la Nation est d'autant plus difficile qu'individuellement. Chacun est inconsciemment conduit à ignorer ce mythe : « Nous sommes tous paresseux et inertes, toujours attirés vers la stagnation et la platitude, toujours menacés par la tentation d'être absents à nous-même et au monde ». (Perroux, 1942a : 91) En conséquence, le maintien de la communauté dans le temps nécessite une autorité, un chef qui, lui, saisit l'esprit de la communauté, saisit son objectif et oriente celle-ci conformément à ces objectifs historiques et naturels. Le rôle du chef est d'éteindre les déviations, mais également d'empêcher que ne ressortent les intérêts des sous-groupes et des individus.

C'est précisément dans le refus d'une autorité perçue comme libératrice que se perdraient à la fois le communisme et le libéralisme, en ne regardant que les intérêts matériels immédiats et non les forces communautaires transcendantes. L'« esprit de 1789 » ferait perdre de vue la communauté de travail, dans le sens où la société est réorganisée autour des intérêts individuels ou des intérêts de classe, indépendamment des activités réelles. En ignorant les rôles sociaux (la cible classique étant le loi Le Chapelier) et en organisant la société comme si le peuple n'était qu'une masse d'individus interchangeable, la Révolution Française aurait entamé un processus de destruction de la société, pour le plus grand malheur des personnes : « Au cours du XIXe siècle, nous avons assisté à une désintégration et à une désorganisation des communautés dont nous comprenons mieux la nature et le sens sous la lumière de notre théorie » (Perroux, 1942a : 70).

Tout en partageant l'antirationalisme de Sorel, Perroux refuse néanmoins l'idée, propre au syndicalisme révolutionnaire, que la communauté humaine puisse passer directement du mythe à l'action (l'action directe). En effet, et conformément à ce que nous avons exposé dans les sections précédentes, Perroux estime que la personne humaine ne peut se passer d'une hiérarchie, d'un chef la rappelant régulièrement à son mythe et à son rôle dans le cadre de la communauté humaine :

La représentation, à notre sens, n'est correcte que si elle donne une sélection efficace de chefs capables de prendre des décisions conformes aux vocations ou, si l'on a peur de ce mot, aux buts généraux d'un groupe social, pratiquement d'une communauté nationale. [...] Le seul *représentant* efficace est un *chef* convenablement choisi et opportunément contrôlé. [...] Le chef exprime la tension qui existe entre les destinées de chaque personne et les buts collectifs du groupe. (Perroux, 1939 : 795-6)

Les travaux de Perroux offrent par conséquent une réflexion sur la nomination et le rôle du chef comme l'une des conditions *sine qua non* de l'avènement de la Communauté de travail.

### 3.2. La figure du Chef : entre incarnation mystique et pragmatisme politique

La fonction première du chef politique est non seulement d'incarner, mais également de concevoir les mythes nationaux. Il est fondamentalement un « *créateur d'images et de mythes* », et « à travers eux provoque et oriente l'action » (1939 : 799–800). On verra notamment que cette définition des fonctions du chef invite Perroux à préciser, en négatif, ce qu'il estime être le dévoiement du chef qu'a pu notamment incarner la III<sup>ème</sup> République.

Plus spécifiquement, le chef politique dont parle Perroux porte au sommet, et pour l'ensemble des groupes, les aspirations communautaires d'un peuple. Il est le vecteur et l'interprète – le traducteur – des tendances spontanées portées par l'activité des groupes :

S'il est authentiquement le chef, il représente le groupe, en ce sens qu'il incarne quelques-unes de ses aspirations les plus profondes, mais en même temps, il le transforme en lui imposant d'être ce que confusément il veut être, en facilitant sa définition, en le contraignant à prendre conscience de ce vers quoi sincèrement il s'oriente, en lui faisant sentir les tensions véritables qu'il recèle, en "donnant le départ" des mouvements prêts à se déclencher. (1938a : 320)

Sous l'occupation, Perroux signera avec Yves Urvoy une série de fascicules rassemblés sous le titre *Renâître*. Dans la quatrième brochure intitulée « Politique », ces derniers parlent du chef comme de « l'homme en qui s'incarne de façon particulière la vie d'un groupe, sa mission, ses valeurs » (Perroux & Urvoy, 1943c : 126).<sup>13</sup> À ce titre, le chef n'est pas qu'un représentant, qu'un gouvernant, qui puiserait sa légitimité par la sanction de l'élection au suffrage universel, en tout cas tel qu'il est appliqué sous la III<sup>ème</sup> République. En effet, prisonnier de la logique des partis et de l'immobilisme

---

<sup>13</sup> Guy Thuillier (2003) a brièvement introduit et reproduit certains passages du fascicule.

bureaucratique, Perroux estime que le chef avait alors tendance à n'être que « celui qui sait faire aimer ou tolérer ses erreurs le temps nécessaire pour qu'on les oublie » (1938a : 275). En outre, Perroux estime que pour être pleinement représentative, l'élection devrait reconnaître les groupements, notamment économiques, mais aussi encourager le suffrage familial (dont il ne donne pas de formule précise) :

Une représentation intégrale suppose une représentation des groupes, de tous les groupes stables et vivants, et non pas seulement des groupements d'intérêts économiques. (Perroux, 1939 : 807)

Ensuite, le chef est pour Perroux celui qui donne « l'ordre de tuer » ; en d'autres termes, il est l'ultime dépositaire de ce que Weber désigne comme le monopole de la violence physique légitime. Dans le même ordre d'idée, le chef doit enfin avoir « *un bon sens et un réalisme inattaquable* » (1939 : 801). Cette formule désigne une acception « personnalisatrice » de la fonction de chef, en vue de réprover rien de moins que la « dangereuse formule du *gouvernement de la loi* » (Perroux & Urvoy, 1943 : 127). Dans cette perspective, « la politique est antérieure en fait et en droit au juridique » (1943c : 78). Perroux s'inscrit parmi les promoteurs du retour à un exécutif fort ; dont le juriste Carl Schmitt est la figure de proue.<sup>4</sup> En conséquence, la fonction politique au sens le plus général est redéfinie par Perroux et Urvoy comme « l'activité consciente qui tend à promouvoir dans un groupe humain les traits communautaires, (...) à *promouvoir la structure et les valeurs communautaires* » (Perroux & Urvoy, 1943c : 80).

Le chef n'est donc pas un technicien spécialisé dans tel ou tel domaine de compétence, mais le détenteur du pouvoir politique. Perroux prône la formule d'une « concentration des pouvoirs » en la personne du chef. Néanmoins, le renforcement de l'exécutif dans les mains d'un seul doit être accompagné d'une « déconcentration des fonctions » (1938a : 321). Pour ce faire, le travail de conseil, lequel « ne se confond jamais avec le pouvoir » du chef, mais s'exerce auprès de lui, doit faire la part belle aux experts ainsi qu'aux personnes hautement représentatives (Perroux & Urvoy, 1943c : 131-132). À la fin des années 1930, Perroux imaginait par exemple un nouvel organe politique pour assurer cette fonction de conseil (1939 : 808). Cette Chambre des groupes, qui a pour

---

<sup>4</sup> Schmitt conduisait notamment une critique du parlementarisme – de la préséance du pouvoir législatif sur le pouvoir exécutif – allant jusqu'à considérer comme absolument incompatibles l'État de droit prôné par le libéralisme politique et l'existence d'un régime véritable démocratique (Baumert, 2008 : 16 ; Kervégan, 2014 : 317). Perroux, qui a rencontré Schmitt lors d'un séjour à Berlin au début des années 30, connaît bien son œuvre et semble en partager les lignes de forces précédemment évoquées.

vocation de remplacer le Sénat, devrait être composée à parts égales de représentants des groupes économiques (syndicats), de scientifiques et enfin de groupements désintéressés (que sont les communautés confessionnelles ou associatives).

\*\*\*

Par sa prise en compte des aspirations spirituelles des groupes et son ambition de réforme pratique des institutions politico-économiques, la Communauté de travail incarne donc « l'un des dépassements possibles du capitalisme » (1938a : 195) ; et celui que Perroux préconise à titre personnel. En tant que telle, la Communauté de travail s'inscrit par conséquent dans la mouvance intellectuelle du corporatisme.<sup>15</sup> Dans ce contexte des années 1920-1930, le corporatisme constitue une nébuleuse caractérisée par l'extrême hétérogénéité des orientations politiques et doctrinales dont se revendiquent ses promoteurs. De l'extrême gauche à l'extrême droite, de la C.G.T. à l'Action française, des conservateurs catholiques et/ou royalistes maurrassiens, à la position réformatrice et décentralisatrice d'un Émile Durkheim, en passant par tout le spectre politique (Plouviez, 2013 ; Boussard, 1993 ; Mayeur, 1972). Le corporatisme va connaître ses plus belles heures dans les années trente, surtout par le biais de sa récupération dont il fera l'objet en tant qu'idéal sociétal du régime de Vichy (Kaplan, 2001: 35). En se gardant de prétendre à toute forme de causalité, la quatrième partie tente de replacer la pensée perrouvienne qui vient d'être analysée dans le contexte du régime de Vichy.

#### IV. Perroux, la Communauté de travail et Vichy

---

<sup>15</sup> Perroux a pour ambition de proposer une analyse plus compréhensive du corporatisme que ne le fait Gaétan Pirou (1938) qui centre sa définition du corporatisme sur le « caractère de droit public attribué à la profession organisée. Perroux va notamment préciser son analyse de la mouvance corporatisme en définissant un « corporatisme *lato sensu* » qu'il distingue d'un « corporatisme *stricto sensu* ». Est reconnu comme appartenant à la première catégorie « tout régime qui, à l'intérieur d'un régime capitaliste, organise, dans l'intention de corriger les défauts et les abus entraînés par un tel système, la collaboration de l'élément patronal et de l'élément ouvrier » (1938a : 13). Dans ce régime l'État n'est pas un acteur de la vie économique mais a la tâche de l'organiser. Par contraste à cette version *lato sensu*, Perroux parle d'un corporatisme *stricto sensu* lorsqu'un « groupement de caractère public ou semi-public où sont représentés paritairement patrons et ouvriers départagés en cas de conflit par l'État, et qui fixe par voie de décision autoritaire les prix des produits et des services (revenus) au lieu de les laisser s'établir par le jeu du marché libre » (*ibid.* : 18). En somme, cette seconde version du corporatisme est anticapitaliste. Perroux range sous cette dénomination stricte, les régimes allemand, italien et autrichien, au moins dans leurs aspirations.

Le renouveau des travaux sur l'histoire économique de Vichy, avec en premier lieu ceux de Robert Paxton (1973) et de Richard Kuisel (1984), a mis en exergue la forte tension entre les élites modernistes et réactionnaires, entre les « jeunes cyclistes » technocrates et les « vieux Romains » traditionalistes conservateurs (Azéma, 1996). Une tension symbolisée par l'épisode de la synarchie (Kuisel, 1970 ; Lacroix-Riz, 2008)<sup>6</sup>, mais également par les débats entourant la Charte du travail, pièce maîtresse de l'idéologie économique de Vichy, et dont la rédaction laborieuse indique des vives oppositions entre les différentes tendances du régime (Julliard, 1972 ; Le Crom, 1995 ; Grenard, Le Bot, Perrin, 2017 : 147-158).

Au-delà de la compréhension (des plus importantes) de la mécanique économique d'un régime à tendance fasciste<sup>7</sup>, cet épisode de l'histoire économique de la France mérite une analyse attentive dès lors qu'on rompt avec la vieille thèse du « Vichy parenthèse ». Sur ce point, les travaux historiques récents tendent à établir non seulement la continuité entre les années d'occupation et les Trente Glorieuses, mais également le rôle structurant de l'« État français » vis-à-vis de l'organisation économique de la France (Margairaz, 1991, 2009 ; Kuisel, 1997) et de l'Europe (Cohen, 2012).

Force est pourtant de constater que ce travail historique n'a à notre connaissance pas été fait du point de vue de l'histoire de la pensée économique. Une première étape, nécessaire sans être suffisante, est de saisir l'état de la pensée économique de la part des milieux intellectuels sous l'occupation. François Perroux est considéré comme une figure intellectuelle de proue du corporatisme sous le régime de Vichy (Lindenberg, 1990 ; Sternhell, 2012 ; Cohen, 2012). Un des seuls économistes largement cités en tant que figure influente par les historiens de la période.

En effet, et sans être exhaustif, il participe :

---

<sup>6</sup> La thèse de la synarchie fait aujourd'hui débat. Certain la considère comme un « mythe » (Kuisel, 1970), d'autres comme une réalité dont la saisi est indispensable à la compréhension de la dynamique du pouvoir économique en France et en Europe (Lacroix-Riz, 2008). Sans trancher ce débat (nous en serions bien incapables), signalons que ce n'est pas tant l'influence réelle des « synarques » qui nous intéresse ici que l'existence d'un mythe ayant été utilisé dans le débat public autour de la technocratie de l'État français.

<sup>7</sup> Signalons au lecteur l'existence d'un débat enflammé entre historiens (principalement francophones, mais également anglophones) à propos de la question d'un fascisme français. Ce débat est ouvert par l'œuvre de Zeev Sternhell (1972 ; 2012), mais également les deux ouvrages de Robert Soucy (1986 ; 1995), qui défendent non seulement la pertinence qu'il y a à qualifier le régime de Vichy de « fasciste », mais également l'importance de la pensée française de la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle dans la structuration de la pensée et des mouvement fascistes en Europe. Pour une remise en cause de cette thèse, voir Bernstein et Winock (2014), pour une défense, voir Dobry (2003).

- À la commission qui va rédiger le projet de Constitution de Vichy en juin et octobre 1941.
- Il enseigne dans les deux grandes institutions de formation des élites du régime (École des cadres d'Uriage, École nationale des cadres de Mayet de Montagne).
- Il est secrétaire général de la Fondation Carrel du premier septembre 1942 au 23 février 1943 (avant cela, il y participe activement). On trouve au sein de cette fondation (financé directement par le régime, les montants alloués étant extrêmement importants) le Centre d'échanges de théorie économique, dirigé par Henri Denis, et auquel participent entre autres François Divisia, Maurice Allais, Gaëtan Pirou, et bien entendu François Perroux.
- Il participe au Conseil d'étude économique, sous la présidence d'Yves Bouthillier (Ministre des Finances de 1940 à 1942).

Institutionnellement, Perroux est donc très présent. Pourtant, la question de son influence concrète reste entièrement ouverte. À cette étape, la similarité discursive entre les travaux académiques de Perroux et les propos officiels de Vichy atteste néanmoins de la pertinence de la question de l'implication de notre auteur dans le régime. Prenons à titre d'exemple un extrait du célèbre discours que Pétain a tenu le 1er mars 1941, à Saint-Étienne :

Les causes de la lutte des classes ne pourront être supprimées que si le prolétaire, qui vit aujourd'hui, accablé par son isolement, retrouve, dans une *communauté de travail*, les conditions d'une vie digne et libre, en même temps que des raisons de vivre et d'espérer (...) Ingénieurs, vous avez pensé trop souvent qu'il vous suffisait de remplir avec conscience votre fonction. Vous avez plus à faire, car vous n'êtes pas seulement des techniciens, *vous êtes des chefs*. (Pétain, 1941/1989 : 111-113).

Évidemment, de telles similitudes entre les concepts et les analyses de Perroux et ce discours de Pétain ne constituent aucunement une preuve de l'influence du premier sur le second. Une troisième source peut par exemple leur être commune ; ce qui serait loin d'être étonnant eu égard à la diffusion de certaines des analyses de Perroux, comme on a pu le noter à de multiples reprises. Et quand bien même l'influence serait attestée, elle ne signifie pas que Perroux soit l'agent de, ni ne soutienne, une telle récupération. En d'autres termes, la question du sens et de l'intensité de l'influence entre Perroux et Vichy est extrêmement complexe et invite à un examen d'une ampleur qui dépasse le cadre du

présent article. À ce titre, nous avons choisi de consacrer cette dernière partie à souligner la manière dont Perroux lui-même est amené à appuyer directement l'État français.

#### 4.1. Perroux et Pétain : le respect au chef

Lors d'une conférence à l'École Nationale des Cadres Civiques du 10 octobre 1941, publiée la même année dans la revue *Idée* sous le titre « Le problème français du prolétariat » (1941), Perroux soutient : « Le Maréchal Pétain, chef de l'État Français, n'est pas un élu du peuple ; il est très hautement représentatif » ; un caractère représentatif qui n'a justement pas été « fabriqué par l'élection » (1941 : 16). Le dévouement de Perroux à Pétain est explicite dans ses textes des années 1940. Ainsi peut-on lire dans le liminaire du premier numéro des *Cahiers d'études communautaires*, publiés sous la direction de François Perroux et de Jacques Madaule :

Que veut la France ?... Vivre. Dans l'effondrement de ses anciens cadres et dans la construction du nouveau monde européen, comment peut-elle vivre ?... En faisant sa propre révolution. Révolution Nationale, a dit le Maréchal. Notre communauté y aidera. Révolution Nationale. Il ne faut pas l'attendre d'un miracle extérieur. Elle doit être en nous, en chacun de nous. Elle naîtra de nous si nous surmontons la veulerie et l'individualisme mortels. C'est veulerie que refuser au Maréchal le concours qu'il exige de tout Français. C'est veulerie que laisser le chef se débrouiller. (...) La première prise de conscience du groupe fondé par François Perroux et qui lance ce premier cahier, ç'a été de mesurer la grandeur de notre désastre, de répudier toute facilité et de décider que nous contribuerons à la Révolution Nationale en faisant œuvre de communauté. (...) Il s'agit d'une recherche, d'une expérience de chaque jour vécue, et c'est François Perroux qui la guidera. (*Cahiers d'études communautaires*, 1941, Liminaire : 1)

On a vu que la notion de chef occupe une place centrale dans la pensée de Perroux. Il est ici important de se demander dans quelle mesure cette notion a précisément été élaborée dans le cadre du régime de Vichy, voir dans l'objectif de légitimer la prise de pouvoir par Pétain. De fait, on constate que les réflexions de Perroux se déplacent petit-à-petit du problème de la représentation (à la fin des années 1930) pour se focaliser sur la figure et l'autorité du chef (dans les années 1940). On trouve en particulier dans la série d'ouvrages publiés avec Yves Urvoy entre 1943 et 1944 – mentionnés plus haut – la quintessence de la pensée de l'autorité du chef incarnant la communauté :

Un conservatisme politique et social est installé dans le corps français (...). *Ce que les Français appellent la liberté n'est pas la participation, mais la résistance au pouvoir* qui pour ces cœurs débiles est toujours : oppression. Contre cette médiocrité, cet

aveulissement, nous avons à nous rappeler que le pouvoir avant d'être limité doit être établi. (Perroux & Urvoy, 1943c : 115)

La résistance à un pouvoir fondé sur la légitimité du chef est ici mise en question. Au-delà de la défense d'un pouvoir personnalisé fort, Perroux et Urvoy reviennent sur la notion de « révolution » en tant que « mouvement affectif spontané de la communauté, né du sentiment collectif de l'usure du monde ancien » dans le Tome I de *Renaître*, intitulé « La révolution en marche » (Perroux et Urvoy, 1943a : 9). On retrouve encore une fois les fondements antirationalistes de la pensée de Perroux : la révolution serait une convulsion communautaire destinée à renouer avec le sens de la communauté humaine. De sorte que son travail, en tant qu'intellectuel, n'est pas d'en diffuser les idées, mais d'aider à leur expression. Quelques années auparavant, il notait déjà :

Une révolution est la secousse d'une société qui ne se convertit pas, ou qui est à ce point ligotée par des institutions ou mœurs fautives que l'aspiration à la conversion personnelle est elle-même étouffée par la distraction de l'essentiel, l'absence aux vraies valeurs, l'exil des plus hautes réalités que la vie sociale secrète. (1938a : 281).

On assiste ici à une sorte de naturalisation de la Révolution Nationale, présentant cette dernière comme le fruit d'un processus dialectique couvrant toute l'histoire de l'humanité. En effet, Perroux et Urvoy placent la Révolution Nationale dans la lignée des grandes révolutions historiques : l'effondrement de Rome, la naissance du monde féodal, la fin du féodalisme, la Renaissance, les Révolutions libérales (de 1776 et 1789). Le point commun de chacune de ses révolutions est d'exprimer l'émergence d'un nouveau mythe, une nouvelle « échelle de valeurs » et une nouvelle « conception de l'Homme » (Perroux et Urvoy, 1943a : 32). En ce sens, la révolution européenne du XXème siècle, comme la nomme Perroux, consacre la fin de la « civilisation libérale ». En France, cet effondrement est marqué par d'importants symptômes : du point de vue économique, par l'émergence des grandes structures économique comme les *trusts* et autres cartels ; du point de vue politique, par les événements du 6 février 1934 (Dobry, 1989), mais aussi par la gouvernance *via* les pleins-pouvoir établi par la pratique des décrets-lois sous Daladier. Aux dires de Perroux et Urvoy, le libéralisme politique et économique toucherait à sa fin, de sorte qu'à l'heure où ils écrivent ces lignes, les auteurs considèrent que « plus personne ne se ferait tuer pour les idéaux libéraux de 1789 » (1943a : 45). Ainsi, la Révolution Nationale ne ferait qu'accompagner un mouvement sous-jacent de la communauté

nationale. Il est d'ailleurs assez significatif de constater que Perroux refuse d'expliquer la politique économique de l'État français par le prisme de la défaite :

L'adaptation de l'État à l'économie nouvelle n'est pas une de ces questions qui sont nées de la défaite. (Perroux, 1941a : 193)

Le procédé rhétorique, encore une fois, a pour lui d'éviter de lier de manière trop intime la Révolution Nationale et les conditions d'accès au pouvoir du régime de Vichy. La Révolution Nationale n'est pas considérée comme une économie de guerre, mais comme une étape importante de la révolution du XXème siècle que Perroux appelait de ces vœux avant-guerre.

## 4.2. Perroux et la Charte du travail

La Charte du travail, promulguée le 4 octobre 1941, est souvent considérée comme la pièce maîtresse de l'idéologie économique et sociale du régime de Vichy. Si cette affirmation est à nuancer de par la manifestation des tendances diverses impliquées dans les débats houleux ayant amené à la rédaction de ce texte (voir des textes différents ayant circulé), il n'empêche que la rédaction de la Charte, tout comme sa mise en application relative, ont bien été l'occasion d'une cristallisation des différentes tendances politiques de l'État Français.

Les débats autour de la représentation salariale ainsi que de l'organisation des relations professionnelles ne datent pas de l'occupation. Depuis la fin de la guerre 1914-1918, et la fin de "l'union sacrée" à laquelle avait participé la C.G.T. sous l'égide de Jouhaux, ces questions sont revenues au premier plan. La nébuleuse corporatiste a énormément pris parti dans ce débat. La question de l'influence réelle d'un courant corporatiste sur l'organisation économique du régime de Vichy, et sur la rédaction de la Charte en particulier, ouvre un grand nombre de problématiques : de quel corporatisme parle-t-on ? Quels ont été les effets réels de cette doctrine ?

Les travaux de Jean-Pierre Le Crom (1995 ; 2008 ; 2013) constituent aujourd'hui une référence sur ces différents thèmes<sup>18</sup>. Nous nous contenterons ici de relever que Perroux est considéré comme la grande figure du corporatisme sous Vichy, au côté de Maurice

---

<sup>18</sup> En ce qui concerne le lien entre doctrine (ou propagande) et politique, voir également Léon Liebmann (1964).

Bouvier-Ajam et de son Institut d'études corporatives et sociales, avec qui il entretient des relations (Kaplan, 2001)<sup>9</sup>. Ce lien avec le corporatisme nous importe en définitive peu ici. Ce qu'il convient avant tout de considérer est la place de la pensée de François Perroux dans l'édifice intellectuel du régime de Vichy que constitue la Charte du travail.

Avant d'en venir au positionnement de Perroux, résumons rapidement le contenu de la Charte du travail. L'organisation économique du régime de Vichy est pensée selon une séparation entre organisation de la production et organisation sociale. Du côté de la production, la loi du 16 août 1940 met en place les fameux Comités d'organisations (CO), chargés de gérer et d'arrêter les programmes de production au sein chaque branche, le tout dans un contexte de pénurie grave. Dans ce cadre, l'Office central de la répartition des productions industrielles (OCRPI) est chargé de travailler à la répartition des matières premières, alors que le Centre d'information interprofessionnel (CII) doit théoriquement assurer la documentation générale des CO et de l'OCRPI (Rouso, 1979).

Du côté de l'organisation sociale du travail, la Charte entend mettre en place une organisation économique par « familles professionnelles » (des corporations). Les discussions relatives aux conditions de travail sont censées avoir lieu au sein de Comités sociaux, soit à l'échelle de l'entreprise, soit à l'échelle des familles professionnelles à des échelons divers (locaux, régionaux, national). Dans ce texte, la représentation au sein des différentes instances est le fait de syndicats uniques et obligatoires par catégorie de membre (ouvriers, employés, employeurs, agents de maîtrise, ingénieurs, cadres). *De facto*, la « réunion entre l'économique et le social » (serpent de mer du régime de Vichy) ne se fera jamais, et le régime de Vichy sera clairement synonyme de parenthèse syndicale. La Charte du travail n'a jamais été véritablement mise en place.

Perroux se prononce à plusieurs reprises sur ce texte, notamment dans un article intitulé « La charte du travail : son contenu et son esprit » (Perroux, 1941a), ainsi que dans un cours donné à la faculté de droit de Paris en 1943, intitulé *Le sens du nouveau droit du travail* (Perroux, 1943a). Dans son article de 1941, Perroux commence par mettre en perspective la Révolution Nationale et les mouvements corporatistes européens, qu'il a pu voir en fonctionnement lors de ses études des systèmes Allemand, Autrichien et Italien. Selon lui, après avoir été cachés sous la III<sup>ème</sup> République, les bienfaits du corporatisme commencent enfin à être sérieusement discutés en France. Il cite, en plus de figures

---

<sup>9</sup> Perroux publie quelques articles dans la revue de Bouvier-Ajam, en plus d'avoir été membre de son jury de thèse.

classiques du corporatisme (dont La Tour du Pin et Albert de Mun), le Parti Social Français du colonel La Rocque, le Parti Populaire Français de Jacques Doriot, mais également Xavier Vallat, ex-membre des Croix de feu et figure importante de la droite réactionnaire et antisémite, qui prendra en mars 1941 la tête du Commissariat général aux questions juives<sup>30</sup> :

Après les réalisations italiennes et allemandes, l'idée de l'organisation professionnelle et corporative eut un regain d'actualité, du moins chez ceux qui refusaient de s'enfermer dans des préjugés politiques. Elle se développa dans une branche du socialisme français, au sein du P.S.F. et du P.P.F. Elle continua d'animer les travaux du catholicisme social. Elle inspira d'intéressantes propositions de lois, telles que celles de MM. Xavier Vallat, et Le Cour Grandmaison, tendant à l'organisation de la profession et de la vie économique du pays. (Perroux, 1941a : 153-4)

Une fois ce positionnement au sein de la littérature effectué, Perroux évalue assez positivement la Charte, en la considérant comme une étape importante vers un régime corporatiste. Il parle d'un régime « pré-corporatiste », dans la mesure où les conditions techniques d'une cohabitation poussée entre l'économique (les CO) et le social (les SC) ne sont pour le moment pas réunies (nous y reviendrons). En attendant, la Charte, par le biais de la mise en place de syndicats uniques et obligatoires par familles et par statut professionnels, crée des instances à la fois adaptées à la réalité des communautés de travail et dépolitisées, c'est-à-dire au sein desquelles les outils de la lutte des classes ont été extirpés (fin du droit de grève, comme Perroux le préconisait). Tout ceci a l'immense mérite d'éliminer les syndicats à la fois technocratiques et sur-politisés de la III<sup>ème</sup> République. De manière générale, Perroux insiste sur la grande vertu qu'il y a à sortir d'une approche du social par la protection des droits individuels (droit de l'homme, droit du travail), pour se diriger vers une approche en termes d'organisation (de droit du groupe) :

Une organisation de la production est restaurée. La liberté du travail au sens ancien recule. Désormais, la liberté du travail signifie : exercice d'un pouvoir dans une hiérarchie (...). Le groupement professionnel n'est plus conçu comme le moyen de corriger l'inégalité des forces contractuelles en présence ; il fait figure d'élément de coordination et d'intégration. À l'intérieur d'un ensemble où des conflits doivent être arbitrés, et jugés, le droit organisateur est aussi un droit d'intégration : il n'admet pas la mise à part d'une classe dans l'ensemble de la nation. Il soumet toutes les classes à une discipline telle que leur intégration soit assurée en vues de l'efficacité de l'ensemble. (Perroux, 1943a : 32)

---

<sup>30</sup> Voir Joly (2001).

On retrouve ici les fondements de la pensée exprimée par Perroux et détaillée dans les sections précédentes. Premièrement, la Charte serait l'expression d'un refus de considérer le monde du travail par le prisme de la lutte des intérêts divergents. Tel était le cas de la législation du travail sous la III<sup>ème</sup> République, qui privilégiait un droit du travail certes protecteur, mais qui empêchait l'organisation économique et l'émancipation réelle des travailleurs. De sorte que « jamais (...) la République parlementaire n'a été résolument anti-capitaliste » (Perroux, 1943a : 54)<sup>21</sup>. L'émancipation que Perroux appelle de ses vœux doit passer par le biais non d'une lutte sociale, mais d'une intégration de la classe ouvrière dans la communauté nationale. Cette intégration passant, elle, par l'exercice d'un pouvoir hiérarchique fort, c'est-à-dire par la mise en place de chefs capables de saisir l'esprit communautaire.

La mise à l'écart du droit « individuel » protecteur au profit d'un droit communautaire est un élément discursif important du régime de Vichy. Le premier principe des fameux *Les principes de la Communauté*, nous dit en effet que « l'homme tient de la nature des droits fondamentaux, mais ils ne lui sont garantis que par les communautés qui l'entourent : la famille qui l'élève, la profession qui le nourrit, la nation qui le protège ».

Perroux choisi de poser les jalons d'une évolution de l'organisation économique de Vichy vers un corporatisme plein plutôt que de proférer des critiques frontales, peut être difficilement tenables. Ces recommandations sont importantes pour comprendre la position de Perroux au sein du régime de Vichy. En effet, à plusieurs reprises, Perroux exprime la nécessité d'une organisation rationnelle de l'économie, nécessitant que le pouvoir politique s'appuie sur un appareil technocratique puissant. Par exemple :

Nous portons maintenant le poids d'un long passé d'indifférence coupable à l'égard de l'information et de la statistique économique, de l'organisation industrielle, de l'étude et de la diffusion des meilleures méthodes de rationalisation. (Perroux, 1941a : 179)

De façon surprenante *a priori*, Perroux développe une pensée de l'irrationalité qui dégage pourtant une place de choix – précisément délimitée – à la fonction d'expertise.

### 4.3. Le rôle social du technocrate

---

<sup>21</sup> On retrouve ici la rhétorique vichyste de l'anticapitalisme (Liebman, 1964).

La mise en place de lieux destinés à l'information économique ou à la réflexion conjointe entre académiques et extra-académiques n'est pas une nouveauté sous Vichy, comme en atteste l'exemple canonique d'X-Crise (Dard, 1995). Ces lieux d'expertise ont bénéficié, sinon de la vogue du planisme, à tout le moins de la mise en cause du libéralisme du début de siècle, notamment sanctionnée par l'arrivée du Front Populaire aux responsabilités politique en mai 1936 (Brun, 1985).

Vichy a également créé ses propres instances de réflexion technocratiques, dont la plus importante et la plus étudiée étant certainement la Fondation française pour l'étude des problèmes humains, dit Fondation Carrel (Drouard, 1983 ; 1992). Perroux en est le secrétaire général de septembre 1942 à décembre 1943. Le présent travail ne peut prendre à bras le corps la question de la fondation Carrel, du rôle précis que Perroux y a joué, ni de l'activité qu'il y a développée.<sup>22</sup>

La volonté d'asseoir la décision politique sur un socle de connaissances scientifiquement fondées apparaît à plusieurs reprises dans l'œuvre du Perroux d'avant 1945. On a effectivement vu que Perroux considère que le chef doit asseoir ses décisions sur des conseillers. Un des malheurs des régimes parlementaires étant d'avoir trop souvent confondu ces deux fonctions. Cette séparation est bien décrite dans sa série d'ouvrage coécrit avec Yves Urvoy (1943c : 135), notamment avec la représentation suivante d'un État bicéphale :



Cette manière de penser l'articulation entre le politique et le technique trouve des fondements dans les écrits de Perroux. Dans ses cours de 1943 relatifs à la législation du travail sous Vichy, Perroux accuse le libéralisme apparent de la IIIème république de diffuser à la fois l'agnosticisme moral et « l'idée qu'il n'y a point de vérité ». Or, nous dit-

<sup>22</sup> Pour une cartographie générale, voir l'analyse structurale des lieux d'expertise sous le régime de Vichy par Denord et Rosental (2013).

il « un public déjà tenté par la sollicitation agnostique reçoit volontiers cet enseignement officiel » (Perroux, 1943a : 65).

Le libéralisme, sous un certain angle, est l'affirmation qu'il n'y a pas de vérité, doublée de l'interdiction à quiconque de penser le contraire. (Perroux et Mainguy, 1944 : 8)

C'est à ce stade qu'on commence à entrevoir toute la force fédératrice de la pensée d'un Perroux dans les champs intellectuels et politiques des années 1939-1945. Perroux tente en effet de faire se rencontrer à la fois une pensée mystique de la communauté insondable, et l'objectivité scientifique à laquelle prétend l'intellectuel.

Cette volonté se retrouve de manière assez éclatante dans deux articles. L'un, publié dans la revue *Demain* : « Pour une politique naturelle » (Perroux, 1943b). L'autre, publié dans les *Cahiers de l'Institut d'études corporatives et sociales*, intitulé « Le rôle professionnel et politique de l'ingénieur » (Perroux et Mainguy, 1944). Dans le premier des deux textes, Perroux invite les dirigeants (les chefs de la communauté nationale) à repenser les politiques à la lumière des avancées des sciences biologiques. Trop souvent, le rôle central du corps et de la bonne santé physique ayant été oublié selon lui. Cette demande d'une politique fondée sur la science est explicitée dans le second article. Perroux et son coauteur, Yves Mainguy, y invitent les ingénieurs à prendre conscience de leur « rôle politique ». Ce rôle est en réalité plus qu'une simple fonction de conseil. L'ingénieur est celui par qui sera restaurée « l'unité de la nation », en reliant les élites aux classes moyennes et ouvrières. L'ingénieur est non seulement celui qui propose, mais également celui qui informe, qui offre un regard sur la communauté nationale. La critique que Perroux opère vis-à-vis du rationalisme n'est donc pas une critique des technocrates, mais une critique de la confusion des genres entre politique et technique. Dans ces écrits politiques des années 1930-1940, le parlementarisme et le suffrage doivent donc s'effacer devant le gouvernement des chefs conseillés par les techniciens et les scientifiques.

## Conclusion

De manière générale, l'histoire des idées s'est pour le moment montrée peu intéressée par la problématique du positionnement des économistes français vis-à-vis du régime de Vichy. Sur ce point, où quasiment tout reste à faire, nous avons choisi d'aborder cette question au prisme d'un des économistes majeurs de la période, François Perroux.

Néanmoins, nous avons choisi à dessein de ne pas nous confronter directement à la question des liens qui l'unissent au régime de Vichy. Cerner la nature et l'intensité de ces liens nécessitera d'interroger le rôle institutionnel que Perroux a pu avoir entre 1939 et 1945, tant d'un point de vue académique, que technocratique ou politique ; en suivant les traces des travaux pionniers d'Antonin Cohen (2012).

Cet article a plutôt tenté de relire l'œuvre du « premier » François Perroux à l'aune de son antirationalisme. Dans une perspective d'histoire intellectuelle, l'article a restitué une certaine cohérence entre les prises de positions de Perroux vis-à-vis d'objets divers tels le parlementarisme, l'organisation économique de la France, la théorie sociale des communautés humaines et le régime de Vichy. Saisir précisément le projet de société qu'incarne la Communauté de travail pour Perroux, et notamment cette conjonction d'objectifs politico-économiques organisationnels et d'une rénovation des idéaux (le Mythe) et du leadership (le Chef) de la nation, semble en effet un passage obligé en vue d'apprécier de façon complexe l'inscription de Perroux au sein des discours et réalisations pratiques de Vichy.

## Bibliographie

- Aron, R., & Dandieu, A. (1931). *Le Cancer américain*. Paris: Riéder.
- Azéma, J.-P. (1996). La stratégie en matière de propagande déployée par l'État vichyssois. *Mélanges de l'Ecole Française de Rome. Italie et Méditerranée*, 108(1), 55–63.
- Baumert, R. (2008). Carl Schmitt contre le parlementarisme weimarien. *Revue française de science politique*, 58(1), 5–37.
- Beaud, M. (2003). Effet de domination, capitalisme et économie mondiale chez François Perroux. *L'économie Politique*, 20(4), 64–77.
- Bernstein, S., & Winock, M. (Eds.). (2014). *Fascisme Français ?* (CNRS Éditions). Paris.
- Brun, G. (1985). *Technocrates et technocratie en France (1914-1945)*. Paris: Albatros.
- Cahiers d'études communautaires. (1941). Liminaire. *Cahiers D'études Communautaires*, 1, 1–2.
- Caldari, K. (2016). The neglect of the Marshallian roots in François Perroux. Présenté au 16<sup>e</sup> Colloque International de l'Association Charles Gide (Strasbourg, 14-16 avril 2016).

- Chaloupek, G. (1990). The Austrian Debate on Economic Calculation in a Socialist Economy. *History of Political Economy*, 22(4), 659–675.
- Chassagnon, V. (2014). Pouvoir et économie politique. L’apport de François Perroux à l’analyse positive de la firme. *Revue économique*, 65(5), 719–742.
- Chassagnon, V. (2015). Economic Power and the Institutions of Capitalism: Reappraising the Legacy of François Perroux. *Journal of Economic Issues*, 49(1), 157–177.
- Cohen, A. (2004). “Vers la révolution communautaire”. Rencontres de la troisième voie au temps de l’ordre nouveau. *Revue D’histoire Moderne et Contemporaine*, 51-2(2), 141–161.
- Cohen, A. (2006). Du corporatisme au Keynésianisme. *Revue Française de Science Politique*, 56(4), 555–592.
- Cohen, A. (2012). *De Vichy à la communauté européenne*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Denord, F., & Rosental, P-A. (2013). Comment lier l’économie et le social ? Une analyse structurale des lieux d’expertise sous le régime de Vichy. *Gouvernement et action publique*, 2(2), 183–219.
- Dobry, M. (1989). Février 1934 et la découverte de l’allergie de la société française à la “révolution fasciste.” *Revue Française de Sociologie*, 30(3-4), 511–533.
- Dobry, M. (Ed.). (2003). *Le mythe de l’allergie française au fascisme* (Albin Michel). Paris.
- Drouard, A. (1983). Les trois âges de la Fondation française pour l’étude des problèmes humains. *Population*, 36(6), 1017–1047.
- Drouard, A. (1992). *Une inconnue des sciences sociales la fondation Alexis Carrel 1941-1945*. Paris: Éditions de la Maison des Sciences de l’Homme.
- Grenard, F., Le Bot, F., & Perrin, C. (2017). *Histoire économique de Vichy* (Perrin). Paris.
- Julliard, J. (1972). La Charte du travail. In *Le gouvernement de Vichy, 1940-1942* (pp. 157–194). Paris: Armand Colin.
- Kervégan, J.-F. (2014). Carl Schmitt. *Revue Française d’Histoire des Idées Politiques*, 40(2), 313–324.
- Kuisel, R. (1977). Vichy et les origines de la planification économique (1940-1946). *Le Mouvement Social*, 98(Jan-Mar), 77–101.
- Kuisel, R. (1984). *Le capitalisme et l’État en France. Modernisation et dirigisme au XXe siècle*. Paris: Gallimard.

- Lacroix-Riz, A. (2008). *Le choix de la défaite. Les élites françaises dans les années 1930*. Paris: Armand Colin.
- Landsberg, P. L. (1938). Introduction à une critique du Mythe. *Esprit*, 64(Janvier), 512–529.
- Lavoie, D. (1985). *Rivalry and Central Planning: The Socialist Calculation Debate Reconsidered*. New York: Cambridge University Press.
- Le Crom, J.-P. (1995). *Syndicats nous voilà ! Vichy et le corporatisme*. Paris: Les éditions de l'atelier.
- Le Crom, J.-P. (2008). Comités d'organisation et comités sociaux ou l'introuvable interpénétration de l'économique et du social. Working Paper. Retrieved from <https://hal.inria.fr/halshs-00256587/>
- Le Crom, J.-P. (2013). La défense du corporatisme intégral sous Vichy. Ses acteurs, leurs inspirations, leurs réalisations. *Les Études Sociales*, 157-158(1), 245–259.
- Liebmann, L. (1964). Entre le mythe et la légende : “L’anticapitalisme” de Vichy. *Revue de l'Institut de Sociologie*, 37(1), 109–148.
- Linbenberg, D. (1990). *Les années souterraines (1937-1947)*. Paris: La découverte.
- Loubet del Bayle, J.-L. (2001). *Les non-conformistes des années 30. Une tentative de renouvellement de la pensée politique française* (Seuil). Paris.
- Maréchal, J.-P. (2003). L'héritage négligé de François Perroux. *L'économie Politique*, 20(4), 47–63.
- Margairaz, M. (1991). *L'État, les finances et l'économie. Histoire d'une conversion, 1932-1952*. Paris: Comité pour l'histoire économique et financière de la France.
- Margairaz, M. (2009). Les politiques économiques sous et de Vichy. *Histoire@Politique, Politique, Culture, Société*, 9(Sept-déc), En ligne.
- Paxton, R. (1973). *La France de Vichy*. Paris: Seuil.
- Perroux, F., & Mainguy, Y. (1944). Le rôle professionnel et politique de l'ingénieur. *Cahiers de Travaux*, 9-10, 3–9.
- Perroux, F., & Urvoy, Y. (1943a). La révolution en marche. *Renaître*, 1.
- Perroux, F., & Urvoy, Y. (1943b). Valeurs. *Renaître*, 2.
- Perroux, F., & Urvoy, Y. (1943c). Politique. *Renaître*, 4.
- Perroux, F. (1928). Georges Sorel et la Grève Générale. *Revue de L'université de Lyon*, 2(mars), 149–172.
- Perroux, F. (1929). *Contribution à l'étude de l'économie et des finances publiques de l'Italie depuis la guerre*. Paris: M. Giard.

- Perroux, F. (1938a). *Capitalisme et communauté de travail*. Paris: Librairie du Recueil Sirey.
- Perroux, F. (1938b). Intelligence de la Nation. *Esprit*, 7(75), 343–377.
- Perroux, F. (1938c). Le mot capitalisme. Sens et faux sens. *Esprit*, 6(72), 711–734.
- Perroux, F. (1938d). Limites et dépassement de la notion de classe. *Esprit*, 6(68), 161–180.
- Perroux, F. (1938e). *Syndicalisme et capitalisme*. Paris: Librairie générale de droit et de jurisprudence.
- Perroux, F. (1939). La représentation comme fiction et comme nécessité. *Esprit*, 7(78), 789–809.
- Perroux, F. (1940). *Des mythes hitlériens à l'Europe allemande* (Librairie générale de droit et de jurisprudence). Paris.
- Perroux, F. (1941a). La Charte du travail : son contenu et son esprit. In *L'économie sans abondance*. Paris: Cerf.
- Perroux, F. (1941b). Le problème français du prolétariat. *Idées*, 1.
- Perroux, F. (1941c). Notre communauté. *Cahiers D'études Communautaires*, 1, 3–28.
- Perroux, F. (1942a). *Communauté*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Perroux, F. (1942b). Pour un renouvellement de l'économie et de la sociologie modernes. *Économie et Humanisme*, 1(1), 1–13.
- Perroux, F. (1943a). *Le sens du nouveau droit du travail. Droit du travail et Capitalisme* (Les éditions Dommat-Montchrestien). Paris.
- Perroux, F. (1943b). Pour une politique naturelle. *Demain*, 91(Aout), 1.
- Pétain : (1989). Discours du 1er mars 1941. In *Discours aux Français*. Paris: Albin Michel.
- Rosignol, D. (1991). *Histoire de la propagande en France de 1940 à 1944*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Rouso, H. (1979). L'organisation industrielle de Vichy (perspectives de recherches). *Revue d'histoire de La Deuxième Guerre Mondiale*, 29(116), 27–44.
- Sorel, G. (1908). *Réflexions sur la violence*. Edition en ligne : [http://classiques.uqac.ca/classiques/sorel\\_georges/reflexions\\_violence/Sorel\\_Reflexions\\_violence.pdf](http://classiques.uqac.ca/classiques/sorel_georges/reflexions_violence/Sorel_Reflexions_violence.pdf): Les classiques des sciences sociales.
- Soucy, R. (1986). *French Fascism. The First Wave, 1924-1933* (Yale University Press). New Haven and London.

- Soucy, R. (1995). *French Fascism. The Second Wave, 1933-1939* (Yale University Press).  
New Haven and London.
- Sternhell, Z. (1978). *La droite révolutionnaire. Les origines françaises du fascisme 1885-1914*. Paris: Seuil.
- Sternhell, Z. (2003). Le fascisme, ce “mal du siècle” ... In *Le mythe de l'allergie française au fascisme* (Albin Michel : 361–406). Paris: Michel Dobry.
- Sternhell, Z. (2012). *Ni droite ni gauche. L'idéologie fasciste en France*. Paris: Gallimard.
- Thuillier, G. (2003). Comment François Perroux voyait la politique en octobre 1943. *La Revue administrative*, 56(335), 477–486.
- Vaughn, K. I. (1980). Economic calculation under socialism: the Austrian contribution. *Economic Inquiry*, 18(4), 535–554.
- Winock, M. (1996). « *Esprit* ». *Des intellectuels dans la cité 1930-1950*. Paris: Seuil.

**DOCUMENTS DE TRAVAIL GREDEG PARUS EN 2018**  
*GREDEG Working Papers Released in 2018*

- 2018-01** LIONEL NESTA, ELENA VERDOLINI & FRANCESCO VONA  
*Threshold Policy Effects and Directed Technical Change in Energy Innovation*
- 2018-02** MICHELA CHessa & PATRICK LOISEAU  
*Incentivizing Efficiency in Local Public Good Games and Applications to the Quantification of Personal Data in Networks*
- 2018-03** JEAN-LUC GAFFARD  
*Monnaie, crédit et inflation : l'analyse de Le Bourva revisitée*
- 2018-04** NICOLAS BRISSET & RAPHAËL FÈVRE  
*François Perroux, entre mystique et politique*